

Resp. client:
N° commande.:
N° client:
Pers.cont.:
Tél.: -, Fax: -
GSM: - e-mail:
ProKo.: TL05
N° rapport: 6240460
N° rapp. prov.:
Date: 17/07/2024

RUE DE LA SAPINIERE 3
5340 GESVES

Département: REC

RAPPORT DE L'ETANCHEITE D'UNE TUYAUTERIE DE GAZ.

(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/REC/001, §7.3)

Appareil/Install. ID: H66078

Lieu de contrôle:

RUE DE LA SAPINIERE 3 GESVES 5340

Date du contrôle: 17/07/2024

Base du contrôle: AGW 7 JUILLET 2005 art.36

Contrôleur CEREGHETTI CHRISTOPHE

Personne présent:

Propriété de :

I) GENERALITES

Référence réservoir: RHH66078

Société: ANTARGAZ

Type de gaz: ☒ propane

☐ butane

Genre de contrôle:

☐ mise en service

☒ contrôle périodique

Installation : ☒ Résidentiel

☐ Industriel (70 kW)

☐ Temporaire/mobile

☐ Nouveau

☐ Extension

☒ Existante

☐ Remplacement chaudière

II) EXAMEN

Contrôle de l'étanchéité d'une tuyauterie visible et ces connexions. L'examen se limite aux parties visibles de l'installation et exclut les parties cachées.

1) Description:

1) Nature de l'installation

☒ La tuyauterie propane – butane qui se trouve entre le robinet principal situé sur le réservoir jusqu'au robinet d'arrêt
placé avant l'appareil d'utilisation.

☒ Tuyauterie intérieur: - Diamètre:18mm; - pression de travail: 37 mbar: ☒ Cuivre ☐ acier ☐ flexible

☒ Tuyauterie extérieur: - Diamètre:15mm; - pression de travail:1500/37 bar : ☒ Cuivre ☐ acier ☐ flexible

2) Type de connexions: ☒ assemblage filetés ☒ raccords à compression

☒ raccords vissés ☒

☐ soudés

☒ accessoires à sertissage.

3) Des appareils connectés.

☒ Appareil: CHAUDIERE ☒ Marque: DEDIETRICH ☐ No:

☒ Type: C13 ☐ Cat:

☐ Appareil:

☐ Marque:

☐ No:

☐ Type:

☐ Cat:

☐ Appareil: ☐ Marque: ☐ No: ☐ Type: ☐ Cat:

■ Chaque appareil d'utilisation est équipée d'un robinet d'arrêt.

■ Tuyaux inutilisés sont munis d'une soupape d'arrêt à l'arrêt.

☐ Flexible: - ☐ 0,5 m pour la connexion d'appareils fixes. ☐ date de validité:
- ☐ 2 m pour la connexion d'appareils transportable. ☐ date de validité:

2) Epreuve d'étanchéité

■ L'étanchéité de la tuyauterie a été inspecté à leur pression de service maximale.

■ L'étanchéité de la tuyauterie a été inspecté en utilisant un manomètres de contrôle.

■ Toutes les connexions visibles ont été vérifiées au moyen d'une solution savonneuse.

3) Observation:

■ Aucune fuite, perte de pression a été constatées pendant l'examination.

☐ On a constaté des fuites, une perte de pression pendant l'examination.

III) REMARQUES

IV) INFRACTIONS

Néant

CONCLUSION

- | | |
|--|---|
| ☒ On n'a pas constaté des fuites | ☐ On a constaté des fuites |
| ☐ L'installation est approuvée. | ☐ L'installation est désapprouvée. |
| ☐ L'installation peut être utilisée. | ☐ L'installation ne peut pas être utilisée |
| ☐ L'installation est conforme aux prescriptions. | ☐ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions. |
| ☐ Il est néanmoins nécessaire de remédier le plus vite possible à l' (aux) infraction(s) mentionnée(s). | |
| ☐ Un contrôle supplémentaire après réparation est requis. | |

Pour le Directeur Technique,



Le contrôleur